

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 027/2024

A LA SOCIETE GLOBAL PRO Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux d'aménagement des locaux annexes du bureau du chef de l'Etat à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa/Gombe, conclu avec le Conseil National de Sécurité « CNS », pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent trente-huit mille cent dix, quatre centimes (USD 738 110,4) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille cent soixante-six, septante-sept centimes (USD 5 166,77).

Fait à Kinshasa, le 05/02/2024.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général ad
Benoit Kolont Nolembé

Scéau de l'Etablissement

